Image not found or type unknown

Visa longue durée pour enfant d'époux étranger

Par **erikirico**, le **15/05/2013** à **20:39**

Bonjour à tous,
j'aimerais vous poser une question urgente car ma femme qui est colombienne et moi sommes totalement déstabilisés et désespérés par la nouvelle. Voilà nous nous sommes mariés le 12 janvier 2012 et ma femme est venue me rejoindre le 5 juillet 2012 en France. Nous avons dû attendre d'avoir les papiers en règle (acceptation et autorisation du père)pour mettre en oeuvre la procédure de visa longue durée pour la venue de son fils, c'est-à dire 10 mois après la venue et l'installation de la mère en France.
J'ai cru lire que tant que mon épouse n'avait pas dépassé un an sur le territoire français avant son installation en France, elle pouvait recourir à ce visa pour la venue de son fils et ne pas passer par l'OFFI et le regroupement familial qui dure très longtemps.
Or, lors du rendez-vous à l'ambassade pour l'obtention du visa longue durée pour enfant d'étranger qui est dans la rubrique du site de l'ambassade française de Colombie , il nous a été dit que celui-ci n'était pas possible, car elle avait dépassé sa durée de séjour en France et qu'il fallait donc faire un regroupement familial et attendre dix-huit mois en France.
J'aimerais savoir si quelqu'un a des renseignements à me donner sur ce sujet s'il connaît l'article qui traite ce sujet pour que je puisse faire un courrier à l'ambassade de Colombie.
Vivant à l'île de la Réunion et donc très loin de Colombie et n'imaginant pas laisser mon épouse durant plus d'un an encore sans son fils, je suis à l'écoute de tous les conseils et les solutions possibles pour remédier à ce problème désespérant et gravissime pour la structure familiale.
Je vous remercie d'avance pour votre aide.
xxxxxxxxxx ERIC

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés